



MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 00260 /CAB.MIN/MINES/01/2025 DU 12 MAI 2025 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE ET DU SECRETARIAT TECHNIQUE DU PROJET RELATIF A LA CARTOGRAPHIE GEOPHYSIQUE AEROPORTEE ET GEOLOGIQUE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

LE MINISTRE,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 93, 202 point 36 lettre f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018 portant Code Minier ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2024 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er} B, point 35 ;

Vu l'Ordonnance n° 24/039 du 28 mai 2024 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n°18/024 du 08 juin 2018 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 0522/CAB.MIN/MINES/01/2017 du 15 septembre 2017 portant création du Comité de Pilotage du projet relatif à la cartographie géophysique aéroportée et géologique de la République Démocratique du Congo, tel que modifié et complété par l'Arrêté ministériel n° 0078/CAB.MIN/MINES/01/2022 du 06 avril 2022, spécialement en ses articles 3 et 4 ;

Vu le contrat signé le 17 février 2017 entre République Démocratique du Congo et la société XCalibur Holdings Limited and Xcalibur Airborne, relatif à la cartographie géophysique aéroportée et géologique de la République Démocratique du Congo tel que modifié et complété par l'avenant n° 1 du 23 août 2019 et l'avenant n° 2 du 06 avril 2022 spécialement en son article 6 point 3 ;

Considérant la nécessité de réorganiser le Comité de Pilotage du projet suivant la volonté exprimée par les parties au contrat :

Vu l'urgence ;



A R R E T E**Article 1^{er} :**

Sont nommés membres du Comité de Pilotage, les personnes ci-après :

1. Monsieur Alfred KASONGO KIKONDA
2. Monsieur Raoul WAZENGA VITIMA
3. Monsieur Faustin BIRINGANINE MBASHAMULUME
4. Monsieur Jean U'TSHUDIEMA SHUNGU
5. Monsieur Simon BOSCH
6. Monsieur Victor GONZALEZ
7. Monsieur Médard KUBANZA MUNGIYA
8. Monsieur Noah KANIKI MBIKAYI

Article 2 :

Sont nommés membres du Secrétariat Technique :

Noms	Institution	Qualité
1 Monsieur Alain NDUMBI KAYEMBE	Cabinet	Chargé de Missions
2 Monsieur Claudy MAKILANDA PINNOCK	Cabinet	Secrétaire Particulier
3 Madame Noémie TSHIBAIE NGALULA	Cabinet	Secrétaire
4 Monsieur Eric MATUILA	SGN-C	Expert-Géologue
5 Monsieur Bienfait BATUMIKE	Dir. Géologie	Expert-Géologue
6 Monsieur Télésphore BADOSA	CTCPM	Expert-Géologue
7 Monsieur Prince KASHONGWE	Cami	Expert-Géologue

Le Secrétariat Technique assiste le Comité de Pilotage pour le besoin de son fonctionnement.

Article 3 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 4 :

Le Secrétaire Général aux Mines et le Directeur Général de la Société Xcalibur Holdings Limited and Airborne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **12 MAI 2025**

Kizito PAKABOMBA KAPINGA MULUME